

— ESPÈCE EXOTIQUE ENVAHISSANTE —

RENOUÉE DU JAPON

[Reynoutria japonica]

La renouée du Japon est une plante herbacée vivace originaire d'Asie. On peut l'apercevoir au bord des plans d'eau, des milieux humides et des fossés, ainsi que le long des pistes cyclables.



HAUTEUR

De 2 à 3 m.

TIGE

Similaire au bambou, elle est dressée, ronde, lisse, tachetée rouge et violet, creuse et noueuse.

FEUILLES

Larges de 5 à 12 cm, longues de 7 à 15 cm, bases carrées, bouts en pointe.

FLEURS

Blanchâtres, nombreuses et petites, en forme de grappe.

RACINES

Rhizomes pouvant s'étendre jusqu'à 7 m de largeur et jusqu'à 2 m de profondeur.



VILLE DE LAC-BROME
TOWN OF BROME LAKE



CONDITIONS QUI FAVORISENT SON IMPLANTATION

Les terrains perturbés par des travaux (remblai, déblai) ou mis à nu.



PROPAGATION

Un petit bout de tige ou de rhizome suffit à la renouée du Japon pour s'implanter.



DISPERSION

Par le vent, l'eau (cours d'eau et eaux de ruissellement), le transport de sols, l'horticulture, ainsi que par les véhicules.



RÉPERCUSSIONS

Ses rhizomes libèrent des toxines qui empêchent la croissance des autres plantes et ses racines endommagent les fondations des infrastructures.

MÉTHODES POUR RÉDUIRE SA PROPAGATION

1. Ne pas acheter cette espèce dans les pépinières et ne pas la planter.
2. Contrôler la plante par les techniques suivantes :

LES PETITES ZONES AFFECTÉES :

- Creuser si possible jusqu'à 1 m de profondeur dans un rayon de 2 m autour des plants (5 m pour les spécimens d'une hauteur de 2 m et plus) afin d'enlever toutes les racines.
- Remblayer la zone avec des sols propres exempts de renouée du Japon et ensemercer immédiatement.

LES GRANDES ZONES AFFECTÉES :

- Couper les tiges des plants de plus de 1 m toutes les deux semaines, de mai à octobre.
- Ensemercer les sols nus avec des herbacées (annuelles et vivaces) à croissance rapide ou installer du gazon en plaques. Arracher régulièrement les repousses à la main, et ce, chaque année.

TRANSPORT ET ÉLIMINATION

Ne composter aucune partie de la renouée du Japon. Déposer plutôt les résidus de cette plante dans un sac de plastique fermé, dans le bac à déchets. Si les quantités sont trop grandes, les enfouir sous 2 mètres de sols propres exempts de renouée du Japon.

RÉFÉRENCES

Espace pour la vie (2014). *Carnet horticole et botanique. Renouée japonaise.* <http://espacepouurlavie.ca/renouee-du-japon-veritable-peste-vegetale>

Ville de Québec (2014). *Renouée japonaise.*

Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption (2014). *Les plantes exotiques envahissantes.* http://www.cara.qc.ca/upload/File/cara_plantes_envahissantes.pdf

Nature-Action Québec (2012). http://nature-action.qc.ca/site/sites/default/files/pdf/ressources/renouee_japonaise.pdf

La Ville de Lac-Brome souhaite remercier la Ville de Sherbrooke pour lui avoir permis d'utiliser et de modifier le contenu ci-dessus.

Ce projet est financé par le Fonds vert dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques du gouvernement québécois.